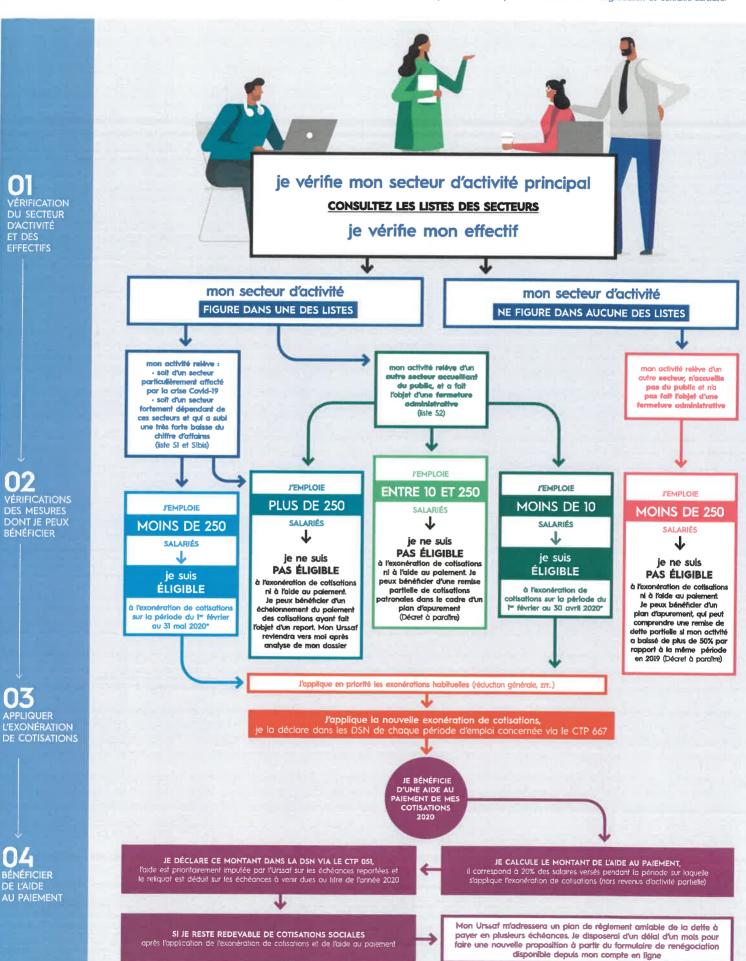


ENTREPRISE, ASSOCIATION

Suis-je éligible aux mesures exceptionnelles liées à la crise Covid-19 et comment les appliquer ?

Cette infographie ne prend pas en compte les nouvelles mesures prononcées fin septembre à la suite de la dégradation du contexte sanitaire.



^{*} À l'exception des secteurs dont l'activité demeure empêchée en raison des dispositions mises en place pour la lutte contre la pandémie (spectacle, discothèques, festivals...) et des employeurs situés à Mayotte ou en Guyane, où l'état d'urgence sanitaire a été prolongé Jusqu'au mois de septembre.

